

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018 COMPTE-RENDU

Le vingt-trois janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Patrick GAULTIER, Norbert LIVENAIS, Lilian LEBRET, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Rémi DHOMMEAUX, Geneviève JUGE, Sonia GUIOULLIER, Michelle CHARPENTIER, Sandrine COURNE, Sylvie ECOLE, Armelle LACROIX, Philippe PELLUAU, Philippe TRICAUD, Nathalie COQUET et Claude PAILLARD.

*M Claude PAILLARD est arrivé après le vote du point «personnel - modification des horaires des services techniques ».*

**Étaient absents et excusés** : Damien DESERT, Anita GUÉRIN, Hervé GADBIN et FAURO Valérie.

**Était absent** : Mathilin GUILLET.

Colette PERRAULT est porteur d'un pouvoir de Anita GUERIN.

Madame Sandrine COURNE a été élue secrétaire de séance.

### MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu en Mairie le 08 janvier 2018, Monsieur Richard FLAMENT élu sur la liste «Vivement Demain à RENAZE» a donné sa démission pour raison de santé en tant que conseiller municipal.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Monsieur Richard FLAMENT est remplacé par le suivant de la liste «Vivement Demain à RENAZE», Madame Valérie FAURO.

Madame Valérie FAURO est donc installée dans ses fonctions de conseillère municipale et le tableau du Conseil Municipal est mis à jour.

DÉPARTEMENT  
DE LA MAYENNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHÂTEAU-GONTIER

COMMUNE :

**RENAZÉ**

Communes  
de 1 000  
habitants et  
plus

Effectif légal du conseil  
municipal

23

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités  
territoriales – CGCT)

Suite à la démission de Monsieur FLAMENT Richard conseiller municipal, conformément à l'article L 270 du Code électoral, le tableau du conseil municipal est modifié comme suite,

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	GAULTIER Patrick	23/08/1958	23/03/2014	896
Premier adjoint	Mme	GUÉRIN Anita	20/09/1971	23/03/2014	896
Deuxième adjoint	M	PAILLARD Claude	21/12/1965	23/03/2014	896
Troisième adjoint	Mme	PERRAULT Colette	14/01/1951	23/03/2014	896
Quatrième adjoint	M	LIVENAIS Norbert	02/06/1964	23/03/2014	896
Cinquième adjoint	Mme	CHARPENTIER Michelle	19/05/1946	23/03/2014	896
Sixième adjoint	M	GUIOULLIER Marcel	14/02/1947	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	JUGÉ Geneviève	13/02/1949	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	LOPEZ Chantal	25/08/1952	23/03/2014	896
Conseiller	M	TRICAUD Philippe	26/12/1961	23/03/2014	896
Conseiller	M	DÉSERT Damien	26/02/1964	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	LACROIX Armelle	20/08/1966	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	ÉCOLE Sylvie	28/04/1970	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	COQUET Nathalie	10/05/1976	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	GUIOULLIER Sonia	15/10/1976	23/03/2014	896

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller	Mme	COURNÉ Sandrine	14/08/1978	23/03/2014	896
Conseiller	M	DHOMMEAUX Rémi	06/02/1980	23/03/2014	896
Conseiller	M	LEBRET Lilian	01/07/1982	23/03/2014	896
Conseiller	M	GUILLET Mathilin	07/02/1994	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	GONCALVES MENEGUERRE Lucinda	27/02/1966	23/03/2014	484
Conseiller	M	PELLUAU Philippe	27/02/1968	23/03/2014	484
Conseiller	Mme	FAURO Valérie	19/09/1970	23/03/2014	484
Conseiller	M	GADBIN Hervé	06/09/1973	23/03/2014	484

Certifié par le Maire,

A Renazé, le 23 janvier 2018

Cachet de la mairie :

### ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

- Avance sur la subvention du budget CCAS

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans la vente suivante :

- 7, Rue Daudier
- 28, Rue Neuve
- 16, Rue Jean Moulin
- 7 Bis, Rue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

### FINANCES

#### **2018 – 001 : OUVERTURES DE CREDITS 2018 – BUDGET GENERAL :**

Le budget général de l'année 2018 ne sera pas voté avant le mois d'avril,

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 149 070.75 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2018 :

• <b>OPERATION 75 : ACQUISITION DE MATERIEL</b>	
↗ 2158 Autres installations, matériel et outillages techniques	40 000 €
• <b>OPERATION 152 : TRAVAUX DE VOIRIE</b>	
↗ 2315 Installation, matériel et outillage techniques	5 000 €
• <b>OPERATION 154 : TRAVAUX DE BATIMENTS</b>	
↗ 2315 Installation, matériel et outillage techniques	5 000 €
• <b>OPERATION 181 : CIMETIERE</b>	
↗ 2315 Installations, matériel et outillage techniques	7 600 €
• <b>OPERATION 185 : MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
↗ 2041511 GPF de rattachement	16 700 €
• <b>OPERATION 192 : PLACE P. DE COUBERTIN ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
↗ 2041511 GPF de rattachement	5 500 €
• <b>OPERATION 204 : AMENAGEMENT RUE DU M. LECLERC – RUE P. GEMIN ET ROUTE DE LA BOISSIERE</b>	
↗ 2315 Installation, matériel et outillage techniques	10 000 €
• <b>OPERATION 205 : ECLAIRAGE RD771</b>	
↗ 2041511 GPF de rattachement	53 500 €
<b>OPERATION 206 : SALLE DE L'ESCALE</b>	
↗ 2031 Frais d'études	5 000 €
<b>Total :</b>	<b>148 300 €</b>

### **2018 – 002 : RENOUELEMENT - LIGNE DE TRESORERIE**

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à renouveler la ligne de trésorerie de 300 000 €, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de retenir le CRCA pour le renouvellement de la ligne de trésorerie selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Taux : Euribor 3 mois moyenné
- Commission d'engagement : 0.20% soit 600 €
- Frais de dossier : néant
- Marge : + 0.90 %
- Prélèvement des intérêts : trimestriellement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne avec le CRCA et à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

### **2018 – 003 : AVANCE SUR LA SUBVENTION DU BUDGET 2018 DU CCAS**

Afin de permettre au C.C.A.S. d'honorer ses engagements en matière de dépenses et ce dans l'attente du vote du budget communal en avril prochain,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

**ALLOUE** une avance sur la subvention d'équilibre 2018 d'un montant de 50 000 € au budget du C.C.A.S. de RENAZE.

### **2018 – 004 : EXTINCTION DE DETTE**

Suite aux ordonnances du 9 novembre 2017 et du 5 décembre 2017 du Tribunal d'instance de Laval, prononçant l'effacement des dettes à l'endroit de notre collectivité,  
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**PREND** acte des ordonnances,

**INSCRIT** au compte 6542 (créances éteintes) les montants suivants :

- 763.38 € d'une part et 1 053.15 € d'autre part.

## **ENVIRONNEMENT**

### **2018 – 005 : GROUPEMENT DE COMMANDES ET MUTUALISATION DE DESHERBEURS MECANIKES**

Monsieur le Maire accompagné d'élus de la commission environnement et d'agents des services espaces verts a assisté au travail de désherbage réalisé à l'aide de désherbeurs mécaniques sur les communes de Ballots et de Pommerieux.

Les communes de Ballots et de Fontaine Couverte proposent un groupement de commandes et une mutualisation de ce type d'appareils.

Ce mode d'acquisition et de fonctionnement offre la possibilité d'être éligible à hauteur de 40% à une subvention LEADER du GAL SUD Mayenne et également de bénéficier d'une réduction commerciale compte tenu du nombre d'appareils achetés.

Le coût d'un appareil est estimé à 6 800 € H.T. tout équipé,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DONNE** son accord sur une commande groupée et la mutualisation de désherbeurs mécanisés avec les communes de Ballots et de Fontaine Couverte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relative à cette démarche.

## CULTURE

### **2018 – 006 : DON DE L'ASSOCIATION DES RANDONNEURS**

L'association des randonneurs, partenaire de la soirée cabaret de novembre dernier, offre un don de 1 286.47 € à la commune en retour des recettes liées à cette soirée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le don de 1 286.47 € de l'association des randonneurs.

## SOLIDARITE

### **2018 – 007 : SUBVENTION ET REVERSEMENT DES DONS COLLECTES SUITE AUX DEGATS DE L'OURAGAN IRMA DANS LES ANTILLES**

Il était possible aux personnes qui le souhaitaient de donner une aide financière aux sinistrés de l'ouragan Irma dans les Antilles.

Il a été collecté 45 € auxquels il est proposé d'allouer 255 € de subvention communale.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** une subvention de 255 € à la collectivité d'outre-mer qu'est Saint Martin au profit des sinistrés de l'ouragan Irma,

**TRANSFERT** les 45 € collectés à la collectivité d'outre-mer qu'est Saint Martin au profit des sinistrés de l'ouragan Irma.

## BATIMENTS

### **2018 – 008 : DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA SALLE DE L'ESCALE**

Suite à l'étude de faisabilité, le Conseil municipal a lancé une consultation auprès de maîtres d'œuvre pour connaître leur montant d'honoraires pour la phase réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DESIGNE** le cabinet Bleu d'Archi du Mans comme maître d'œuvre de ce projet avec un taux de rémunération 7.75% d'une estimation de 390 000 € H.T, soit un montant arrondi à 30 000€ H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce contrat de maîtrise d'œuvre.

## **ECONOMIE**

### **2018 – 009 : RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - ROVER HOLDING AUX ATELIERS INDUSTRIELS**

La convention d'occupation précaire liant la commune et la société ROVER HOLDING arrive à son terme le 28 février 2018. Il est proposé de la renouveler pour 24 mois dans les conditions suivantes :

↳ Loyer mensuel : 168 € H.T. + remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'assainissement, de balayage, de la taxe foncière et de tous impôts susceptibles d'être mis à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le renouvellement de la convention d'occupation précaire avec la société ROVER HOLDING à compter du 28 février 2018 pour 24 mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire qui régit les conditions d'occupation des locaux loués.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## **ASSOCIATIONS**

### **2018 – 010 : SUBVENTION 2018 - FFRANDONNEE MAYENNE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de renouveler son adhésion à la Fédération départementale de randonnée de la Mayenne pour l'année 2018,

**ALLOUE** la somme de 30 € au Comité FFRANDONNEE MAYENNE.

### **2018 – 011 : SUBVENTION - FAMILLES RURALES - STAGE CIRQUE**

Familles Rurales organisera un stage « cirque » du 5 au 9 mars 2018,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 52 € par enfant de RENAZE qui fréquentera ce stage en 2018.

## **2018 – 012 : SUBVENTION 2018 - CAUE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de renouveler son adhésion auprès du CAUE de la Mayenne en 2018,

**ALLOUE** une subvention de 182.94 € au CAUE de la Mayenne.

## **PERSONNEL**

### **2018 – 013 : MODIFICATION DES HORAIRES DES SERVICES TECHNIQUES**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2001 régissant la mise en place de la réduction du temps de travail,

Vu l'avis favorable du comité Technique en date du 8 décembre 2017,

Après consultation et en accord avec les agents des services concernés,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**MODIFIE** comme suit le protocole d'accord de réduction du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

#### **SERVICE ESPACES VERTS :**

**2 périodes** et ce pour éviter de travailler dans la pénombre le matin et le soir en hiver :

**De la semaine 45 à la semaine 5** : 8 H 30 – 12 H et 13 H 30 - 17 H sauf le vendredi - 16 H 30 avec 1 jour glissant de repos par semaine.

**De la semaine 6 à la semaine 44** : 8 H – 12 H et 13 H 30 – 17 H 30 sauf le vendredi 13 H 30 – 16 H 30.

Le droit à RTT des agents du service est de 45,5 H.

#### **SERVICE BATIMENTS :**

**Toute l'année** : 8 H – 12 H et 13 H 30 – 17 H 30 sauf le vendredi 16 H 30,

Une semaine de 4 jours suivie d'une semaine de 5 jours.

Le droit à RTT est de 4 H pour les agents de ce service travaillant un vendredi sur deux et de 12 H pour les agents travaillant un lundi sur deux.

\*\*

*M Claude PAILLARD intègre la réunion du conseil municipal.*

\*\*



## TOURISME

### **2018 – 016 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU RESEAU NATIONAL ACCUEIL VELO AU MUSEE DE L'ARDOISE**

Vu l'avis favorable de l'association des Perreyeurs Mayennais,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de renouveler pour 3 ans l'adhésion du Musée Municipal de l'Ardoise au réseau national « Accueil Vélo » pour un montant de 200 €.

## AFFAIRES GENERALES

### **2018 – 017 : FOURNITURE D'ELECTRICITE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'OFFRE D'ACHAT DE L'UGAP - MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES PASSES SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP.**

Exposé :

Selon la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité (loi NOME) qui organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en électricité, deux types d'offres coexistent :

- les tarifs régulés de vente proposés par les fournisseurs historiques, qui sont fixés par le gouvernement,
- les offres libres, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

La fin des TRV d'électricité était programmée le 31 décembre 2015 pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA.

Le marché de fourniture d'électricité lancé par l'UGAP, auquel avait participé la collectivité suite la fin des tarifs réglementés, arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Plutôt qu'engager séparément une consultation pour la conclusion d'un marché avec un fournisseur d'électricité, il apparaît plus favorable de prendre part à la solution d'achat groupée « opérationnelle » proposée par l'UGAP. Outre la sécurité technique et juridique que garantit l'intervention de l'UGAP, le volume que représentent les nombreux acheteurs publics regroupés par l'UGAP doit permettre d'obtenir des économies encore plus substantielles sur le prix de l'électricité.

En application de l'art. 31 du code des marchés publics, les souscripteurs à l'offre de l'UGAP, centrale d'achat public, seront exonérés des procédures de mise en concurrence.

Pour la commune de Renazé, les 4 sites concernés (le complexe 2000, le foyer logement, l'église et la salle polyvalente) représente un volume d'environ 300 000 kWh par an, pour une dépense annuelle d'environ 32 000 € HTVA.

Pour rappel, suite à l'adhésion à l'offre d'achat groupé de l'UGAP, la collectivité a économisé annuellement près de 5 300 € HTVA pour l'achat d'électricité par rapport au tarif réglementé. L'engagement de la collectivité porte sur la participation à la consultation UGAP à savoir communication à l'UGAP de l'ensemble des informations sur les contrats actuels et signature d'un marché avec le prestataire retenu par l'UGAP à l'issue de sa consultation.

Le marché sera ensuite exécuté par la collectivité pour une durée de trois ans (du 01/01/2019 au 31/12/2021). Le prix du fournisseur sera applicable aux nouveaux équipements qui seront mis en service durant cette période.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le recours à l'UGAP pour l'achat d'électricité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **2018 – 018 : DESIGNATION D'UN DELEGUE « EAU ET ASSAINISSEMENT » A LA CCPC**

A la demande de la Communauté de Communes du Pays de Craon qui a la compétence « eau et assainissement » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DESIGNE** Norbert LIVENAIS comme élu référent communal dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

## **INFORMATIONS**

### **ARRETES MUNICIPAUX**

**Déjections canines** : Au parking du Vox, aux abords de l'église et au parc du Fresne, il sera installé des distributeurs de sacs pour déjections canines (coût 500 € les 3 panneaux et le distributeur ), un arrêté municipal verbalisant les propriétaires des chiens sera pris.

**Stade municipal** : Il a été vu des vélomoteurs circulés sur le stade. Un arrêté interdisant tous véhicules sauf les véhicules de services sera pris. Des panneaux seront installés aux différentes entrées.

Norbert LIVENAIS informe que la commission « Associations » se réunira le 22 février 2018 à 20 h.

**Prochain Conseil Municipal** : Il aura lieu le mardi 6 mars 2018 à 20 H 30.

.....

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.***